

SOMMAIRE

Une table des matières détaillée figure à la fin de l'ouvrage.

Principales abréviations	IX
Remerciements	XV
Préface	XVII
Introduction générale	1

Première partie

Le cadre juridique de l'activité de notation de crédit : le régime de liberté limitée inhérent à toute opinion financière

Titre I. La restriction de la liberté d'exprimer des notes de crédit aux fins de protéger les émetteurs de titres financiers : une application du régime de droit commun de l'opinion	25
Chapitre 1. Les notes de crédit, des opinions exprimées à titre professionnel	27
Chapitre 2. L'exigence d'une base factuelle suffisante des notes de crédit : une limite à la liberté d'expression issue du régime de droit commun de l'opinion	77
Titre II. La restriction de la liberté d'exprimer des notes de crédit aux fins de protéger les marchés financiers : une application du régime de droit spécial de l'opinion financière	125
Chapitre 1. Les notes de crédit, des opinions financières dotées d'une valeur informationnelle	127
Chapitre 2. L'application de la réglementation relative aux abus de marché aux notes de crédit : une limite à la liberté d'expression issue du régime de droit spécial de l'opinion financière	175

Seconde partie

**Le statut juridique des agences de notation de crédit :
la mise en œuvre de l'exigence d'intégrité
inhérente à tout avis**

Titre I. Le statut d'émetteur d'avis des agences de notation de crédit enregistrées dans l'Union européenne	215
Chapitre 1. L'avis, une opinion consacrée par le droit aux fins d'éclairer une décision	223
Chapitre 2. Les notes de crédit publiques, des opinions consacrées au rang d'avis aux fins d'éclairer le législateur	283
Titre II. L'exigence d'intégrité des notes de crédit publiques : une application du régime juridique commun à tous les avis	335
Chapitre 1. L'exigence d'intégrité : le principe directeur du régime juridique de l'avis	341
Chapitre 2. La mise en œuvre de l'exigence d'intégrité de l'avis par le règlement (CE) no 1060/2009 relatif aux agences de notation de crédit	427
Conclusion générale	477
Bibliographie	481
Index terminologique	541
Table des matières	545